

# Ville de Port-de-Bouc

## Conseil Municipal du 10 avril 2015

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 10, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

**26 présents** : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, TRAVERSA Marcel, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, LACHAUD Dominique, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, SAADAoui Amar, CORTES Isabelle, DINI Manon, BERNEX Claude, PINET Gérald, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie.

**4 Absents avec procuration** : LADJAL Mériem, TORRES Christian, MICHEL Christiane, DIDERO Stéphane.

**3 absents** : CHAPELLE Patrice, FRITSCH Nicole, REBBADJ Saler.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Madame Manon DINI**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

**Mme le Maire.**- Je dois vous informer de l'absence de Madame Nicole FRITSCH aujourd'hui qui est portée démissionnaire du Conseil Municipal puisqu'elle a déménagé. Elle nous a envoyé un courrier le stipulant.

J'avais du mal à joindre Monsieur DIDERO, j'avais demandé à ce qu'on lui porte le document pour qu'il vise l'information, mais il n'y a plus son nom sur la boîte aux lettres. Je comptais le voir, je n'avais pas vu qu'il était absent ce soir, je l'appellerai lundi.

Madame FRITSCH appartenait à la commission de Délégation de Service Public et à la commission de Développement Durable, elle sera donc à remplacer dans ces deux commissions.

Dans la liste des candidats sur la liste d'union du second tour, le candidat qui suivait s'appelle Monsieur Jean-Christophe DIAMANTONI\*, qui assiste ce soir à la réunion du Conseil Municipal. Il a été informé de cette démission, mais par contre le courrier de la sous-préfecture n'étant pas revenu pour validation et information selon laquelle c'est pris en charge, il ne peut pas siéger à la place de Madame FRITSCH, ce sera pour la prochaine fois. Par contre il faudra que l'on se rencontre pour quelques petits détails.

**Mme PEPE.**- Madame MICHEL m'a donné procuration par copie de mail qu'elle a envoyé au secrétariat des élus.

**Mme le Maire.**- On vous croit sur parole, on regardera, mais il faut envoyer les procurations au Secrétariat Général.

**Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2015**

**Mme le Maire**.- Qui a quelque chose à dire sur le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal ?

**Mme MULLER**.- Je n'étais pas absente, je m'étais excusée.

**Mme le Maire**.- Nous sommes fort désolés d'avoir mal retranscrit, nous procéderons à la rectification. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Aucune autre remarque n'est formulée*)

Qui est pour adopter le compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars avec la modification demandée par Martine MULLER ?  
La Majorité + Le groupe Agir pour Port de Bouc

Qui s'abstient ? Le groupe UMP.

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2015 est adopté à la majorité + le groupe Agir pour Port de Bouc**

**Le groupe UMP s'abstient**

**1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

**Rapporteur** : Mme le Maire

Après le Débat d'Orientations Budgétaires et le Budget, le 1<sup>er</sup> point concerne le vote des taux d'imposition (*Lecture du rapport*)

Vous le savez, la taxe d'habitation est corrélée au foncier non bâti. Donc la proposition pour corriger, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires qui voulait que pour ce qui concerne les taux votés par la Commune qu'il n'y ait pas de modification, et étant entendu que pour l'utilisateur l'apparition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères décidée au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de

Martigues modifie ses taux d'imposition locale, nous proposons une baisse de la Taxe d'Habitation qui passe de 19.9 % à 16.5 %, et donc un produit attendu sur les bases que je vous ai données tout à l'heure de 2 488 860 euros en baisse par rapport à ce que l'on aurait pu escompter.

La taxe foncière reste inchangée sur les bases avec un taux de 33.90 %, avec un produit attendu de 4 781 934 euros.

Corrélativement, la baisse du taux de taxe d'habitation entraîne une baisse du taux de la taxe foncière sur la base énoncée tout à l'heure à un taux de 32.20 %, pour un produit attendu de 24 311 euros.

Ce qui, pour l'ensemble de l'imposition locale Port de Boucaine, produit 7 295 105 euros.

Donc comme vous le constatez, un produit attendu inférieur à celui escompté au départ avec les baisses des deux taux proposés ce soir.

La commission des finances a examiné cette question où aucune remarque particulière n'a été faite.

Y a-t-il un débat qui s'ouvre en séance plénière ?

**Mme PEPE.**- Juste une remarque. Même si le point n°2 rejoint le point n°1, on comprendra mieux le point n°1 après avoir voté le n°2, puisque nous avons eu des explications hier soir.

C'est très louable de baisser les impôts locaux, mais symboliquement on aurait aussi apprécié même 1 % de moins sur la taxe foncière, dans le même esprit et pour les mêmes raisons que pour avoir baisser la taxe d'habitation.

**Mme le Maire.**- C'est vrai que c'est une question qui se pose. La difficulté c'est le produit de la taxe foncière par rapport à la taxe d'habitation ; la taxe foncière correspond à

peu près aux taxes foncières en général, elle est sur la base qu'elle est. Par contre lorsque l'on baisse la taxe d'habitation on sait pertinemment combien on va perdre corrélativement à ce que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va demander à l'utilisateur de déboursier. Comparativement on arrive à faire une péréquation plus simple. Donc il aurait fallu prendre un taux moindre de taxe d'habitation, plus un taux de taxe foncière, et on aurait eu du mal à trouver. C'est une mécanique plus simple, mais avec l'arrivée de la métropole du coup la question se pose de mettre en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Lorsqu'on s'autogère parce qu'on est une entité juridique au niveau de la Communauté d'Agglomération, un EPCI, nous avons le droit de lever l'impôt et d'utiliser ensuite cet impôt, en tout cas notre budget, comme bon nous semblait. Demain ce droit va être levé à la CAPM ; donc ce taux qui a été décidé par les élus du territoire doit se conformer à une organisation métropolitaine qui détermine des tranches de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il n'existe pas en France, à part au niveau de la CAPM et au niveau d'une ville de la région parisienne, de TEOM qui soit votée à taux zéro. Partout il existe des zonages auxquels nous sommes obligés de nous conformer, parce que de toute façon ce sera comme cela. Comme on le dit depuis le début, la métropole va nous imposer ses lois, des lois que nous ne voulons pas, qui ne sont pas du tout agréables pour les usagers, qui leur enlèvent la démocratie. Là on nous a fait le même coup que pour l'Europe, sauf que l'on avait réussi pour le référendum et au moins les Français se sont exprimés. Ils ont dit non à 55 % mais le gouvernement français n'en n'a pas tenu compte. Là c'est pareil, c'est-à-dire que la métropole a des lois qui vont avec elle, c'est la fameuse loi MAPTAM et la loi NOTRe, et ces lois-là imposent cela. Le niveau de service que nous avons ici dans notre CAPM, à savoir la collecte, le ramassage, le tri, l'enfouissement, la

revalorisation, les encombrants, etc. tout cela nous porte à la tranche des 11.5 %. Donc nous n'avons plus le choix.

**Mme PEPE**.- 11.5 % qui représentent 8.5 millions d'euros.

**Mme le Maire**.- Qui représentent les 8.5 millions du service public rendu actuellement. Vous avez raison. A partir de là ça s'impose à nous, voilà le début de cette machine infernale à broyer qu'est la métropole Marseillaise.

L'idée au niveau de la Commune de Port de Bouc -après chaque commune fera comme bon lui semble- c'est d'essayer, pour la part contributive des foyers qui paient la taxe d'habitation, de voter un taux qui permette de contrebalancer autant que faire se peut, d'amoindrir l'effet choc de la métropole. L'annuler je n'y crois pas parce que c'est très compliqué. Lorsqu'on paie une taxe d'habitation on la paie en fonction de la superficie, de l'endroit où l'on est, en fonction de plein de critères, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères c'est uniforme pour tout le monde, c'est la TVA ; que vous soyez avec un Revenu Minimal Social, que vous ayez le SMIC, que vous ayez un salaire moyen, ou que vous soyez milliardaire, quand vous payez votre baguette de pain vous payez la même TVA, c'est pareil pour la TEOM, quel que soit votre revenu c'est un taux et c'est comme cela.

Donc contrebalancer un impôt plus progressif -certains Port de Boucains ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation- par un impôt pour tous, c'est très compliqué, mais voilà les mesures que nous proposons.

**M. BERNEX**. - Le service que vous rendez à la population, les camions, les personnels, tout ce qui est fait, les infrastructures qu'il faut derrière, ne sont pas des choses gratuites, c'était une autre façon de prélever l'impôt pour

s'occuper de cette fonction-là, donc il ne faut pas dire que l'on crée quelque chose de plus, on sépare les impôts.

**Mme le Maire**.- En tout cas il n'y avait pas de pression supplémentaire sur les usagers, sur les populations, puisque ce service-là étant un service public, dans les impôts déjà levés nous nous débrouillions dans notre budget pour qu'il n'y ait pas de taxe supplémentaire. Comprenez ce que je veux vous dire, effectivement, aujourd'hui ce service est réalisé..

**M. BERNEIX**.- Mais il n'est pas gratuit.

**Mme le Maire**.- Non, nous n'avons jamais dit qu'il était gratuit. Nous avons juste dit que dans notre façon de gérer, ce que l'on appelle le coût aujourd'hui c'était pour nous un service public ; c'est comme si demain on disait que l'on va évaluer combien coûte chacun des actes de carte d'identité, de permis, de passeport, etc., que l'on chiffre combien coûte chaque acte, et que l'on dise aux usagers que quand ils viennent faire un renouvellement de carte d'identité ça leur coûte 35 euros ; non, c'est vrai puisqu'il y a un agent, l'électricité, la photo, l'impression, bien sûr que c'est un acte qui coûte, mais pas de façon supplémentaire sur l'utilisateur qui a le droit de venir faire sa carte d'identité mais qui n'a pas besoin de repayer autre chose que son impôt déjà prélevé de taxe d'habitation, son impôt sur le revenu au niveau national, et à partir de là un service lui est rendu.

Au niveau de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues c'était notre ambition, et nous l'avons aussi réussie sur l'eau, sur l'assainissement où nous avons considéré que c'était le service public qui devait s'organiser pour les habitantes et les habitants sans que ce ne soit une pression fiscale lourde supplémentaire par rapport à leur quotidien.

Aujourd'hui ce qui est nouveau c'est qu'avec la mise en place d'une organisation avec la Métropole Marseillaise, il y a obligation de mettre un taux en fonction du niveau de service. Je crois que le niveau de service le plus bas est aux alentours de 7 % dans lequel il y a le ramassage. Après il y a le niveau 9.5 % dans lequel il y a la collecte et le traitement, mais pas différencié, c'est un traitement incinérateur. Ensuite il y a 11.5 % dans lesquels il y a le ramassage, le traitement et l'enfouissement -le traitement c'est le recyclage, etc.-

Le même service dans la ville de Marseille c'est 18 %, mais c'est le même niveau de service.

Donc la crainte que nous avons, c'est que comme nous avons un haut niveau de service : ramassage, tri sélectif, et enfouissement ultime... et vous avez vu que les services de la Ville ramassent les encombrants autant que faire se peut, là aussi il y a du travail à faire sur le civisme, faire en sorte de le mettre le mardi quand on est en bas, le mercredi quand on est en haut, etc. En tout cas le service est gratuit, même si vous avez besoin d'une benne vous appelez, vous attendez 10 ou 15 jours et on vous la met devant votre maison, vous mettez tout dedans si vous ne pouvez pas aller à la déchetterie, mais en tout cas quand vous déposez soit en déchetterie, soit dans la benne, vous ne payez pas le service de façon supplémentaire. Demain, 11.5 % c'est obligatoire puisque c'est notre niveau de service, mais ça peut monter jusqu'à 18 % comme à Marseille. A moins qu'au niveau de la Métropole on arrive à faire en sorte que ça baisse pour Marseille.

On avait réussi un tel système avec le San Ouest Provence et nous-mêmes sur les transports urbains, lorsqu'on s'est mis ensemble parce qu'on l'a voulu, nous avons travaillé ensemble un certain nombre d'années, nous avons finalement uniformisé les tarifs, nous avons fait en sorte que les tarifs

sociaux soient les mêmes pour tous, que l'on maintienne la gratuité pour les transports scolaires. Quand on dit « gratuité », le service est proposé sans que la personne n'ait à rajouter de l'argent pour en bénéficier. A moins que l'on arrive à avoir une majorité dans la Métropole qui va être constituée en termes de gouvernance en général de chacun des maires, ce qui fait déjà 119 personnes, et selon la taille des communes la possibilité d'avoir un, deux, ou trois élus supplémentaires. Pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues : Madame le Maire de St Mitre, 1 personne pour 5 000 habitants, pour la Ville de Port de Bouc 1 personne pour 18 000 habitants, cherchez l'erreur ! Je n'en veux pas à Madame le Maire de St Mitre, elle n'a rien à voir avec tout cela, c'est la loi ; pour Martigues 5 personnes. Donc pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues au sein de la Métropole, 7 élus sur 340 environ, ce n'est pas beaucoup. Mais si nous avons des collègues qui pensent comme nous, comme en ce moment où quasiment tous les maires sont contre cette loi et contre cette Métropole, nous sommes 113 sur 119, nous sommes assez unanimes sur cette question-là, si on arrive à mettre des pierres dans les rouages de la Métropole ce sera très bien. Mais aujourd'hui je ne suis pas en mesure de dire que ça va être simple et facile.

Bonaparte disait que pour gérer il faut prévoir l'avenir -c'est ma phrase à moi et pas la sienne que je ne connais pas par cœur-, mais c'est vrai, c'est-à-dire qu'il vaut mieux savoir se préparer au pire pour savoir ce qui peut arriver et s'organiser. Mais c'est à contre cœur, parce que si nous n'avions pas été obligés de se placer dans ce cadre-là on aurait continué, puisqu'au sein de la Communauté d'Agglomération régulièrement le prix de l'eau est revalorisé de façon raisonnable, nous restons le prix de l'eau le moins cher de

France, l'eau est de bonne qualité, vous voyez tout le temps des travaux sur les réseaux, c'est donc possible d'équilibrer un budget en faisant des travaux.

Nous faisons des démonstrations comme quoi le service public tel qu'on le mène a des imperfections, c'est clair, mais cela dit il ne coûte pas si cher pour les habitants pour un rendu intéressant.

On veut nous enlever ce droit de nous administrer sur notre territoire comme nous l'avons toujours décidé, et voilà le premier pas, l'obligation d'être dans un zonage. Si on ne se met pas dans ce zonage on peut s'attendre à ce qu'on nous prenne dans le budget de la CAPM l'argent qui correspond à l'évaluation du coût du service aujourd'hui, et nous dire demain qu'on nous rend moins de service, qu'on n'enlève plus les encombrants, etc. Nous ne sommes pas à l'abri de tout cela parce que tout le monde ne le fait pas. Il y a donc beaucoup d'inquiétudes.

**M. GIORGETTI.**- Je parle par anticipation, mais je pense que le problème qu'il faudra poser à la Métropole c'est que la Ville de Port de Bouc comme celle de Martigues a de nombreux parcs d'habitats sociaux, je suis convaincu que le ramassage dans les parcs sociaux sont moins coûteux que le ramassage qui se fait dans le pavillonnaire.

Madame le Maire, dans le début de votre intervention vous avez dit que c'est comme la TVA, c'est injuste. Le passage à l'individuel a un coût, le passage au collectif est moins cher. Donc je pense que c'est une vraie question, notamment dans les villes comme celle que l'on dirige parce que ce n'est pas normal que ce ne soit pas pris en compte.

**Mme le Maire.**- C'est en ce sens que je vous dis toutes les batailles que nous avons menées, y compris au sein de l'Union des Maires des Bouches du Rhône, 113 maires maintenant,

c'est quand même du jamais vu, 113 sur 119, c'est un déni de démocratie comme on ne l'a jamais vu en France, c'est grave. Je pense que c'est un peu comme la taxe professionnelle, bien sûr qu'il aurait fallu la revoir, qu'il aurait fallu la faire plus progressive ; on en faisait la démonstration hier au Conseil Communautaire, parce que la taxe professionnelle n'était pas très juste pour les plus petits, les commerçants, les professions libérales, les PME, les PMI, la refonte globale en enlevant la taxe professionnelle et en mettant à la place la CVAE, la CFE, etc. on se rend compte que les plus gagnants dans l'affaire, sont les grandes entreprises.. Notre député-maire de Martigues nous disait hier qu'une des plus grandes entreprises de Lavéra est passée de 85 millions de taxe professionnelle à 1 million de CFE, ce n'est pas la division qui a été faite pour le pâtissier, l'artisan, l'infirmière, etc. C'est grave ! Mais le pire, c'est que c'est la loi qui nous met le cadre, et localement en tant que collectivité nous sommes tenus d'appliquer cette loi, comme nous sommes tenus d'appliquer la loi MAPTAM et la loi NOTRe, nous ne sommes pas d'accord mais nous sommes obligés de l'appliquer, des mesures pareilles sont scandaleuses !

Donc, oui, c'est une question, c'était plus facile de la résoudre comme cela plutôt que de faire des calculs biscornus.

**Mme PEPE.**- C'était faire un geste parce qu'ils sont aussi impactés. Si les propriétaires ont des locataires ils peuvent remettre la TOM dans les charges des locataires. C'était plus symbolique qu'autre chose, mais je sais bien que c'est mathématique.

**Mme le Maire.**- Les deux tiers de la population Port de Boucaine ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation, et encore moins de Port de Boucains sont assujettis à la taxe

foncière. En touchant sur la taxe d'habitation on touche plus de monde, et ceux qui paient la taxe foncière paient la taxe d'habitation, donc l'idée c'est de toucher le plus de Port de Boucains possible dans une aide, je n'ai pas le droit de dire une « aide fiscale », c'est illégal, mais en baissant le taux on essaie d'impacter le maximum de Port de Boucains.

**Mme PEPE.**- Je dis quand même que ce taux est très haut.

Par contre, si vous me le permettez je voudrais répondre à René, je suis d'accord, c'est un peu ce que je disais hier soir, que chaque ville aurait pu avoir son taux parce que nous n'avons pas les mêmes problématiques.

**Mme le Maire.**- Mais ce n'est pas la loi. C'est pour cela que rien ne nous empêcherait peut-être d'imaginer, et je demande aux présidents de groupe d'y réfléchir, de faire une motion Port de Boucaine qui permettrait peut-être de verser à la réflexion de la Métropole la question de la modulation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Vous disiez que c'était par rapport aux ordures, mais on pourrait dire que c'est par rapport aux services à rendre.

**Mme PEPE.**- A Port de Bouc ce coût est moindre qu'à Martigues et qu'à St Mitre, nous avons moins de poubelles, etc. Après j'ai vu que la taxe n'est pas non plus au volume des ordures, c'est pour cela qu'hier soir j'ai parlé de taxe incitative qui aurait pu être modulée selon les personnes pour faire baisser et réguler, mais là aussi ça reste des mathématiques.

**Mme le Maire.**- Nous n'allons pas développer plus ce soir mais j'ouvre une réflexion, faites attention, en général lorsqu'on achète les produits les moins chers ce sont des produits en lots qui sont très munis d'emballages ; souvent les biscuits, les pâtes, etc. sont sur-emballés, ce qui fait

inévitablement plus de déchets. Mais pour avoir acheté votre produit moins cher vous produisez finalement plus de déchets sans l'avoir décidé auparavant. Souvent les personnes qui parviennent à acheter bio, ou qui vont avec leur sac à provision, leur poche en papier, etc. ne produisent pas beaucoup de déchets mais achètent beaucoup plus cher, et ce n'est pas toujours possible selon vos revenus. Donc ces mesures peuvent aussi être très pénalisantes pour les personnes qui ont des revenus plus bas. Il faut réfléchir à tout cela. Ca devient de plus en plus compliqué d'être vraiment juste, mais on peut soumettre des propositions.

Je vous donne mon point de vue, après chacun travaillera avec sa sensibilité, mais les propositions que je soutiendrai seront des propositions qui ne rendront pas plus lourdes les taxes pour les personnes les plus en difficulté, c'est toujours ce qu'il faut regarder, et sans pénaliser plus aujourd'hui que demain les personnes qui sont assujetties, sinon ça ne vaut pas le coup. Etant entendu, et je boucle la boucle, que finalement ici sur ce territoire nous avons fait la démonstration que sans alourdir l'argent que les familles déboursent nous avons pu jusqu'à présent fournir ce service qui, même s'il est perfectible dans le ramassage des ordures ménagères, dans le fait de remettre les containers correctement, etc. il était quand même rendu, les ordures étaient traitées, et ça ne demandait pas aux habitantes et aux habitants de payer en plus de ce qu'ils paient aujourd'hui.

**M. GIORGETTI.**- Je voudrais rappeler qu'avant la CAPM, sur Port de Bouc il y avait une TEOM, c'est parce que nous sommes rentrés dans une Agglomération qui avait des moyens que les élus ont décidé d'une taxe, et nous avons pu en faire profiter aux gens pendant 14 ans.

**Mme le Maire.**- La solidarité a permis de le faire.

Cela me permet de rebondir sur la Métropole, lorsque la coopération à plusieurs est organisée, consentie, elle est mutuellement avantageuse, tout le monde en a envie et besoin, lorsqu'on nous force à nous regrouper, que ça nous coûte, que ça nous contraint, et que ça ne nous aide pas, en tout cas c'est néfaste. Voilà la première mesure néfaste.

Nous passons au vote pour créer un matelas amortisseur des mauvaises mesures apocalyptiques de la Métropole, qui est contre la proposition de la baisse des taux proposés et du maintien pour la taxe foncière ? Les deux groupes d'opposition.

Qui est pour ? La majorité, je vous en remercie.

**Le rapport n°1 est adopté par la majorité - vote contre pour les deux groupes de l'opposition**

## **2) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Comme je vous le disais tout à l'heure, la valorisation des ordures ménagères, ils appellent cela « le coût du service », a été évaluée à 8 357 569 euros pour l'ensemble de la collecte et du traitement. Il est donc proposé que cette Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 11.5 % qui représentent ces 8 357 569 euros, soit répartie du Budget Principal de la CAPM vers les Communes des villes, à hauteur du nombre de leurs contributeurs. Cette somme et les 1 709 313 euros qui s'ajoutent à l'attribution de compensations que nous avons l'année dernière.

Etant entendu que lorsque ce transfert est fait sur le budget, la Métropole est ensuite tenue de reverser aux Communes

les attributions de compensations votées par la CAPM. Si nous ne l'avions pas fait nous aurions perdu cela.

Etant entendu que dans les années à venir la Métropole -un peu comme l'Etat- ne va cesser de baisser sa contribution en Dotation Globale Forfaitaire parce que l'objectif n'est pas de donner aux collectivités puisqu'il faut baisser les dépenses publiques.

Il vaut donc mieux partir d'un peu plus haut parce qu'on va descendre après, l'objectif est là.

Avez-vous des remarques à formuler ?

**M. PINET**.- On constate une augmentation du montant de la compensation importante, comme vous venez de nous l'expliquer. Par contre, par rapport au dernier Conseil Municipal lors duquel nous avons voté le Budget Primitif notamment, aujourd'hui par rapport à ce point particulier on peut se demander ce que vous comptez faire de la part restante par rapport à ce qui a été budgété ; la valeur correspondante n'étant en effet pas inscrite au Budget Primitif de la Commune, le budget a été présenté le mois dernier, on constate un écart significatif donc nous voudrions avoir des nouvelles sur son usage.

**Mme le Maire**.- Il va y avoir une baisse de nos prévisions de recettes par rapport aux taux, pour que ça fasse opération blanche -ça ne se passe pas comme cela en écriture, vous le savez maintenant, mais pour la stratégie globale du budget-, ce qui permettrait de compenser pour le budget de la commune ce que nous perdrons en perception de taxe d'habitation, environ 500 000 euros à la louche, il nous resterait environ 1.2 millions pour essayer de compenser, d'aider, ou d'accompagner.. je ne sais pas comment le dire parce qu'on va le construire, pour essayer d'accompagner les Port de Boucains qui ne sont pas

assujettis à la taxe d'habitation et qui n'auront donc pas l'effet de la baisse, pour les aider par rapport à l'apparition de la TOM. Donc utiliser ce budget certainement en aides sociales, je ne le sais pas, on verra ce que le droit nous permet de faire pour aider, pour accompagner... je cherche les bons mots, Messieurs les journalistes, je vois la Provence, je vous en supplie, permettez-moi de trouver le bon verbe pour ne pas être inquiétée par la justice, l'objectif louable des élus c'est d'essayer d'avoir une action politique.

**Mme PEPE.**- Vous n'avez pas peur de devoir un jour remonter en ayant baissé ?

**Mme le Maire.**- C'est le souci parce que du fait de casser cette solidarité communautaire c'est ensuite revenir au point de départ d'avant l'an 2000, c'est-à-dire la traversée du désert des 30 années de 70 à 2000, où nous étions seuls face à nos réalités et aux coups durs, on va se retrouver à nouveau seuls puisque tout va se faire au niveau de la Commune avec baisse des dépenses publiques, donc baisse des dotations de l'Etat, baisse des dotations de la Métropole ; on sait déjà que jusqu'en 2017 nous allons avoir 2 millions de moins de la part de l'Etat, que va-t-il se passer au niveau de la Métropole, est-ce qu'ils vont maintenir ce que nous sommes en train de préparer en termes de solidarité de reversement de la CAPM vers les Communes, donc 1.7 million de plus pour l'instant ? Est-ce qu'ils vont nous le baisser rapidement, moins rapidement ? A terme oui, mais en même temps nous essayons d'être les amortisseurs d'une décision contre laquelle nous sommes profondément, que nous devons subir, et nous essayons de voir comment on peut se « dépatouiller », permettez-moi ce verbe, en essayant d'accompagner le plus possible, je ne sais plus comment l'expliquer.

**Mme PEPE.**- C'est très louable.

**M. GIORGETTI**.- Compte tenu de la situation que nous connaissons, et du fait que les orientations du gouvernement c'est en priorité de taper sur les Communes qui sont les plus ponctionnées, plus que les autres collectivités territoriales, c'est sûr que quand tu es fragile c'est plus compliqué.

Je lisais la presse hier, nous on baisse, je crois que le Conseil Municipal de la grande ville métropolitaine a son Conseil Municipal lundi d'après la presse, ils s'appêtent à voter une augmentation des taux d'imposition de 4.9 % à Marseille, c'est important, et en sachant que leur taux est à 18 % de TOM parce qu'ils ont l'histoire de l'incinérateur qui coûte de l'or en barre parce qu'ils ont payé à plusieurs reprises. Il y a des Conseils Municipaux de tout horizon qui vont augmenter leurs taux, nous on résiste, d'autres résistent moins.

**Mme le Maire**.- C'est pour cela que lorsqu'on va être une ville centre qui est la deuxième ville de France, ce n'est pas de la solidarité avec les plus petites villes qui doit se mettre en place, c'est de la solidarité avec l'Etat. C'est-à-dire que quand on équipe Paris, on doit équiper Marseille, même Lyon, ce sont des villes phares de France.

Après on peut parler de la gestion, mais ce n'est pas l'objet du Conseil Municipal de Port de Bouc, des choix que l'on ferait ou pas, après c'est Marseille, ils font leurs choix et ils choisissent leurs élus. Mais cela dit, dans le fond, demander une solidarité aux villes plus petites qui sont autour, c'est n'importe quoi ! C'est comme si les parents demandaient la solidarité aux enfants, ce n'est pas possible, et pourtant ça arrive. Ce n'est pas juste, il faut le dire, le répéter. Depuis 2010 on annonce que cette loi va être catastrophique -nous avons même dû enlever les banderoles sur l'avenue Maurice Thorez

tellement elles étaient défraîchies-, nous y sommes, et c'est franchement à contrecœur.

**Mme PEPE.**- Ce qui est ironique c'est que de la décentralisation on repasse à une reconcentration.

**Mme le Maire.**- Exactement, c'est dramatique.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Les 4 membres de l'opposition et leurs procurations.

Qui est pour ? La majorité, je vous en remercie.

**Le rapport n°2 est adopté par la majorité - Abstention  
des 4 membres de l'opposition**

### **3) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE : AIDES AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL**

**Rapporteur** : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la commission des finances.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des remarques particulières ?  
(*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui vote pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité**

### **4) ADHESION A L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES POUR LES ENCAISSEMENTS DES CHEQUES VACANCES**

**Rapporteur** : Mme Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point à la commission des finances.

**Mme le Maire.**- Sommes-nous d'accord pour que les touristes nous paient en chèques vacances ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité**

**5) STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**Rapporteur** : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Je tiens à vous rappeler aussi le triptyque qui fonde, de notre point de vue, nous municipalité de Port de Bouc, une lutte efficace contre la délinquance à savoir : la prévention, la dissuasion, et bien sûr la répression. Pour nous l'une ne va pas sans les autres. C'est dans ce cadre que les actions que nous engageons sur notre territoire nous apparaissent les plus efficaces et les plus crédibles car elles nous permettent à la fois d'impulser un partenariat local inventif au service de la sécurité des habitants, mais aussi de fédérer des moyens et des compétences de l'ensemble des acteurs qui jouent un rôle en matière d'éducation, de prévention et de répression de la délinquance au plan local. Ceci afin de traiter ce problème au plus près des réalités du terrain afin de coordonner l'initiative et l'effort de chacun, et mettre ainsi de la cohérence dans les actions engagées, ce qui ne peut être qu'un gage d'efficacité.

Notre action, celle de Madame le Maire auprès des pouvoirs publics, va dans ce sens. C'est aussi le sens que nous donnons à la pétition que nous avons lancée depuis novembre 2014 en exigeant des effectifs supplémentaires de police nationale pour vivre en toute tranquillité chez nous à Port de Bouc. Je vous remercie.

**Mme le Maire.**- Merci, beaucoup, Marc, pour ces précisions très importantes.

Dernière information, je n'ai toujours pas obtenu de réponse du Premier Ministre à mon appel à l'aide, par contre le Préfet de région a enfin retenu notre demande de candidature pour la Zone de Sécurité Prioritaire qu'il va soumettre au nouveau préfet de police installé, auprès duquel je vais bien sûr solliciter à nouveau une demande de rendez-vous pour appuyer ce que dit Marc. Il s'agit de faire en sorte que parmi la chaîne de tous les partenaires, qui doivent s'articuler autour de la sécurité, de la prévention de la délinquance, la chaîne primordiale dans laquelle les compétences régaliennes de l'Etat s'expriment, c'est-à-dire la police nationale, ne soit plus défaillante comme elle l'est aujourd'hui. Nous avons des partenaires de qualité, je connais très bien monsieur le commissaire à force de se rencontrer, nous échangeons même autre chose que des paroles professionnelles, mais nous avons aussi des élus qui travaillent avec les services de police nationale, des liens très resserrés, on s'appelle par nos prénoms parce que nous travaillons énormément ensemble. Mais à l'impossible nul n'est tenu, ils rendent le service qu'ils peuvent rendre avec les effectifs dont ils disposent, et avec les demandes d'intervention qu'ils reçoivent. Si bien qu'ils sont tout le temps en train de nous demander si on ne pourrait pas avoir plus de police municipale pour compenser leur défaut à eux, parce que maintenant c'est même le 17... écoutez-bien ce que je vous dis, c'est le 17 en direct qui mobilise la police municipale quand ils sont en défaut. C'est moi le chef de la police municipale, ils sont parfois tellement en difficulté qu'ils demandent à la police municipale d'intervenir.

Dans le Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance et de Sécurité, il est inscrit que nous voulons nous

articuler pour travailler au mieux, mais là ils outrepassent l'articulation parce qu'ils donnent des ordres aux polices municipales. J'entendais l'ancien Maire de Châteauneuf s'énerver à un point impossible, le Maire de Fos qui n'avait plus de police nationale parce qu'il avait de la municipale. Ca devient impossible.

Très honnêtement, continuez à faire signer les pétitions parce que le nombre que nous avons annoncé ne leur suffit pas encore, j'aimerais pouvoir annoncer un nombre important comme nous l'avions fait pour le contournement au moment où je serai enfin reçue, si ce n'est par le Premier Ministre, tant pis, ce n'est pas grave, je n'en n'ai rien à faire, mais au moins par les personnes compétentes qui travaillent ces questions, c'est-à-dire le préfet de police. L'important c'est d'être opérationnel.

Merci beaucoup, Marc, pour ton exposé très complet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme PEPE.**- Sur des pistes de dissuasion plus uniformes, vous avez pensé à d'autres idées pour dissuader et sécuriser. J'ai beaucoup lu, j'ai vu que vous comptiez aussi convoquer les parents d'enfants en décrochage scolaire directement au commissariat.

**Mme le Maire.**- C'est fait.

**Mme PEPE.**- Est-ce que ça fonctionne parce qu'on a vu qu'au collège après des longues périodes les parents ne se déplacent pas, mais au commissariat je ne sais pas si ça fonctionnera.

**Mme le Maire.**- Nous n'avons peut-être pas assez de recul, je ne peux pas vous répondre parce que je n'ai pas non plus de statistiques de ce côté-là, mais ça a déjà été fait. Mais c'est compliqué, parce qu'après une deuxième demande, si la

troisième n'aboutit pas après ça suit, si une mesure doit être mise en place, elle l'est. Ils n'ont pas le temps de faire un suivi eux-mêmes vu leur manque d'effectif. C'est sûr que dans le dispositif de dissuasion il y a la vidéosurveillance, etc. on y travaille de façon très appuyée.

**Mme PEPE.**- Il y a aussi des aides.

**Mme le Maire.**- Oui, mais la municipalité est obligée de participer, rien n'est subventionné à 100 %. Dans la dissuasion il y a aussi la présence humaine, c'est-à-dire que les espaces désertés sont parfois propices à ce qu'il ne faut pas, donc l'idée d'être présent avec une initiative éducative, mettre en place des lieux de circulation... je prends l'exemple du Pédibus organisé pour amener les enfants de la garderie du matin jusqu'à l'école. La dissuasion a différents volets, c'est vrai que l'uniforme fait partie de la dissuasion, mais fait aussi beaucoup partie de la répression, parce que si on passe mais que l'on ne fait rien, les habitants le remarquent et le disent. C'est donc toujours un savant équilibre entre un dosage de tout. C'est en ce sens que je rejoins l'exposé qu'a fait Marc, c'est-à-dire que l'un ne va pas sans l'autre.

Vous avez là des élus qui se sont mobilisés pour aller aux sorties et aux entrées d'écoles pour mobiliser et sensibiliser les parents, les grands-parents, les nounous, sur l'incivilité, sur les problèmes de stationnement, voire de violence aux abords des écoles ; quand on arrive devant une école normalement on est respectueux des règles pour pouvoir les transmettre aux plus petits. A notre grand damne c'est au quartier des Arcades qu'il y a eu le plus d'agressions violentes, donc nous sommes allés devant l'école Josette Reibaut, au bout de la troisième intervention deux personnes récalcitrantes, au bout de la quatrième avec la PM c'était fini. C'est impensable, c'est-à-dire que l'on crée des lieux de

violence, de non droit devant un lieu d'apprentissage et avec ses propres enfants ! C'est grave, c'est aussi au départ une question de prise de conscience individuelle. Les enfants qui sont décrocheurs, qui restent tard dans la rue, etc. c'est aussi une question de parentalité. Donc par rapport à cette dissuasion c'est le rôle des parents, et pour accompagner le rôle des parents cela fait maintenant de nombreuses années que le dispositif de réussite éducative incite les centres sociaux à mettre en place des réseaux d'aide à la parentalité, une journée parentalité où on fait venir des spécialistes pour parler en fonction des problématiques qui sont remontées ; on a parlé des addictions au jeu, de l'utilisation d'internet et de tout ce que ça peut apporter, mais aussi des dangers que ça peut générer, beaucoup de parents ne savaient pas qu'il est interdit aux enfants de moins de 13 ans d'aller sur Face Book. Donc parfois c'est par défaut de connaissance, donc le fait de parler entre parents, le fait de créer des groupes de paroles, le fait d'avoir des informations, c'est aussi une forme de dissuasion et de prévention.

J'ai pris les deux bouts, de la personne en tenue jusqu'à l'éducation, la parentalité. Tout cela est travaillé dans ce dispositif et dans celui que va vous présenter Madame Santoru-Joly, puisque tout est corrélé.

**M. BERNEX.**- Quand j'ai tenu le bureau de vote au centre social Jacques Brel, il se trouve que c'est pire que Chicago là-bas, il y a des points de vente de drogue, les gens sont dehors à contrôler les rues, etc. Les jours où les petits vont au centre social je me demande comment ça se passe quand ils passent et qu'ils voient les vendeurs de drogue.

**Mme le Maire.**- Et donc ?

**M. BERNEX.**- Il faudrait faire une lettre aux autorités pour que l'on nettoie un peu ce quartier.

**Mme le Maire.**- Vous pensez que nous ne l'avons pas fait ?

**M. BERNEX.**- Non, mais ça continue.

**Mme le Maire.**- C'est pour cela que je demande la Zone de Sécurité Prioritaire ; quand on dit à la police nationale que nous avons besoin de ses policiers ils nous disent volontiers, mais ils ne peuvent pas. Le commissariat subdivisionnaire de Martigues n'est pas le personnel policier qui s'occupe de la répression de la drogue, parce que ça s'appelle « les stups », c'est une brigade spécifique. Donc il faut que les effectifs en tenue signalent aux collègues qui mènent une enquête et qui font ; Mais si les collègues sont en priorité mis que sur Marseille, il nous faut crier, nous égosiller, nous époumoner, et je vous garantis que je le fais, je suis une lionne de ce côté-là, vous le savez tous, quand il faut crier j'y vais, mais en face on me répond *j'aimerais bien vous être utile, Madame le Maire, mais qui je mets ?*

C'est la raison pour laquelle nous faisons des pétitions, c'est la raison pour laquelle j'ai écrit au premier ministre en lui disant *mais regardez notre réalité, ce n'est pas possible de nous laisser comme cela*. Madame la procureur elle-même me demande *alors, le bâtiment haut ?* La police a demandé de lever les portes, les habitants ont froid, c'est sale dans la cage d'escalier, ils demandent que l'on remette les portes parce qu'ils ont froid l'hiver, c'est dégoûtant parce qu'avec le vent tout s'engouffre, et ce n'est pas pour autant que ça évite le trafic ; mais la police n'ayant pas les moyens ils ont fait appel à une entreprise qui est allée enlever les portes mais depuis ils ne sont plus là, ils sont venus avec des CRS pendant trois semaines...

**Mme PEPE.**- J'avais vu que ce dispositif devait durer neuf mois ?

**Mme le Maire**.- Pas du tout, ça m'aurait fait rêver ! Ce n'est pas neuf mois, je ne sais pas où vous avez lu cela. Ils sont restés le temps qu'ils avaient prévu de rester, et d'abord nous ne savions pas qu'ils allaient intervenir comme cela ; mais on ne peut pas se plaindre d'une intervention.

On dit que ce ça ne sert à rien d'arriver avec la grosse cavalerie pendant trois semaines, et après plus rien, parce que quand il n'y a plus rien ça se réinstalle, c'est logique. Il faut régulièrement de la police de proximité qui surveille, qui dissuade, qui empêche, etc. Mais il faut des effectifs forts qu'ils n'ont pas. Par exemple nous avons l'argent dans le budget pour avoir les effectifs de la police municipale ; nos objectifs prioritaires c'est de protéger les enfants donc ils sont à la sortie des écoles, etc.

Entre parenthèses, nous allons aller vers le P.V. électronique, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas besoin de sortir de leur véhicule, avec le laser ils cliquent la voiture mal garée sur le passage protégé, la voiture mal garée quand on descend en direction du canal, quand on est devant l'alimentation de nuit accordée par le Préfet, merci Monsieur le Préfet ! etc. Je vous garantis que ça va y aller, nous allons faire une campagne pour que tout le monde le sache, je n'ai jamais levé aucun P.V. et là encore moins puisque ça partira directement.

**Mme PEPE**.- Surtout qu'il n'y a pas d'excuses puisque les parkings sont gratuits.

**Mme le Maire**.- Merci.

*(Propos simultanés, brouhaha)*

**Mme TETIENNE/CASANO**.- Dans notre quartier la BAC passe souvent.

**Mme le Maire.**- Elle passe tous les soirs, c'est un combat que nous avons mené quand vous aviez occupé le commissariat, et nous avons gagné le fait de garder un commissariat subdivisionnaire à Port de Bouc avec les effectifs qu'il était possible d'avoir, en contrepartie d'avoir aussi la BAC la nuit. La nuit c'est important, c'est bien, mais ça ne suffit pas. C'est comme cela que dans certains quartiers certains policiers mettaient des P.V. à 4 heures du matin ; il a fallu que l'on fasse un arrêté municipal autorisant le stationnement de nuit parce que les gens n'avaient pas de quoi se garer dans le quartier, et ce ne sont pas des délinquants, les gens habitent là, laissez-les se garer ! Le matin quand ils partent travailler ils enlèvent la voiture au moment où les poussettes, les personnes âgées, les enfants, doivent passer sur les trottoirs. Je pense qu'il faut avoir une certaine logique d'action.

Pour ce qui concerne les municipalités, notre action est essentiellement préventive, éducative, et de la police municipale.

***(Propos simultanés, brouhaha)***

**M. GIORGETTI.**- Cette question de la sécurité est récurrente, c'est fatigant pour tout le monde, les choses ne s'arrangent pas. Mais nous avons une longue histoire sur ce combat pour avoir des forces de sécurité suffisantes sur la ville, et ce n'est pas un combat simple. Je l'ai vécu en direct puisque j'étais premier adjoint du maire historique de Port de Bouc, René Rieubon, quand nous avons occupé avec la population le commissariat de police, c'était un fait unique en France. Nous occupions le poste pacifiquement, et ils s'étaient débrouillés pour réunir tout un tas d'agents de police de toute la circonscription pour venir nous voir, mais comme il y avait un rapport de force important avec la population nous avons

décidé de rester jusqu'à un certain temps, nous l'avons occupé 4 heures, de 18 à 22 heures, et nous avons lâché à la minute près, même si j'avais des pressions plus que ministérielles. A l'époque le ministre de l'intérieur de Monsieur Mitterrand était Monsieur Joxe, c'était donc allé très haut via les préfets, les sous-préfets, on me demandait toutes les minutes de faire dégager la population, mais nous avons tenu bon et nous avons obtenu quelques moyens supplémentaires parce que nous n'avions pas grand-chose.

Vous avez vu les évènements qu'à connus Marseille, les règlements de compte, le premier ministre a donné des forces supplémentaires, mais comme il n'a pas d'argent il les ramasse ailleurs, et le commissariat de police de Martigues s'est fait plumer. Vous avez vu la dernière histoire à la Castellane qui est une cité célèbre, avant elle était célèbre parce que c'était le lieu de naissance de Zidane, aujourd'hui c'est le lieu de magasins de drogue en supermarché, et même le chef de la police départementale s'est fait tirer dessus.

**Mme le Maire.**- Pas plus tard qu'hier le commandant m'a dit *Madame le Maire*, je puis vous assurer que nous passons partout dans Port de Bouc, il n'y a pas de zones de non-droit comme à certains endroits que tu viens de citer.

**M. GIORGETTI.**- C'est vrai que c'est un combat. L' élu local qui a la recette pour essayer d'estomper le tout doit se faire connaître, parce qu'on ne s'est jamais arrêtés avec les maires et les élus successifs, nous sommes allés voir les différents préfets de police, y compris une fois avec le tissu associatif pour voir le préfet de police qui nous avait reçus. C'est donc un combat de tous les jours comme d'autres, mais celui-là c'est un combat de tous les jours qui nous empoisonne.

**Mme le Maire.**- Pour terminer sur le sujet, si on diminue le nombre de fonctionnaires on diminuera encore le nombre de policiers, et c'est une catastrophe.

**Mme PEPE.**- En parlant du commissariat, ils ont un drapeau bleu-blanc-rouge horrible, il est en lambeaux.

**Mme le Maire.**- Madame le Procureur leur a demandé de le changer. On va aller leur offrir un drapeau.

Qui est pour adopter la stratégie ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité**

**6) CONTRAT DE PREFIGURATION DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL POUR LA PERIODE 2015-2020**

**Rapporteur** : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Le contrat de préfiguration sera signé le 16 avril.

**Mme le Maire.**- C'est ce que je voulais dire, dites-moi oui parce que nous avons invité Monsieur le Préfet de région à venir justement pour qu'il soit au cœur de la ville, et nous devrions signer le contrat le 16 avril.

Avez-vous des remarques particulières à formuler ?  
(*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité**

**7) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE : SIEGE DU SMED 13**

**Rapporteur** : Monsieur Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Dans quelque temps nous allons peut-être pouvoir vous donner des informations notamment sur le gaz de ville, etc. Je laisserai le soin à Michel Santiago et à Louis d'en parler plus précisément.

Qui est pour approuver la demande de modification de statut ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité**

**8) CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ENTRE LE SMGETU ET LA COMMUNE DE PORT DE BOUC**

**Rapporteur** : Monsieur Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Cela nous permettra de réaliser environ 297 000 euros de travaux.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- Nous sommes en possession du mail de Madame MICHEL, donc nous enregistrons la demande de procuration en direction de Madame PEPE qui a voté depuis le début par procuration pour Madame MICHEL.

Nous avons une question diverse qui va être posée par le groupe UMP, Madame PEPE.

**Mme PEPE**.- Lors du Conseil du 18 décembre 2014 nous vous avons interpellée pour mettre en place une pétition au sujet de la sécurité des piétons sur le pont Bow-string. Vous nous aviez proposé de laisser passer la trêve des confiseurs

pour que nous fassions à nouveau un point sur la question, et envisager la pertinence ou pas d'aller vers un pétitionnement qui permettrait de faire accélérer ou pas les travaux. C'est pour cela que nous revenons vers vous comme entendu le 18 décembre pour faire un point.

**Mme le Maire.**- Permettez-moi de passer la parole à l'adjointe aux travaux qui suit ce dossier.

**Mme GIOVANELLI.**- Ce que je peux vous dire, Madame le Maire, c'est que je suis cette affaire avec attention. J'ai eu la semaine dernière au téléphone Monsieur BEDROS\* qui est un chef de service, qui m'a confirmé que les travaux sont bien programmés pour la fin de l'année 2015, une étude à d'ores et déjà été lancée.

Par rapport aux informations que je vous avais communiquées la dernière fois, ces travaux sont bien inscrits au budget 2015.

Un courrier va nous être adressé dans les jours qui viennent. Voilà les éléments que nous avons à ce jour.

**M. GIORGETTI.**- J'ai vu tout à fait fortuitement qu'il y avait trois techniciens qui prenaient des mesures. A mon avis, ils ont effectivement mis la machine en route.

**Mme le Maire.**- Au moment où vous posiez la question nous avons des affirmations orales, depuis nous avons pu constater que c'était budgété. Le technicien est en lien régulier avec notre adjointe aux travaux, il lui a donné une date au mois de novembre parce qu'ils ne veulent pas faire les travaux pendant l'été ; mais ils auraient pu regarder un peu de ce côté-là le temps que les études se terminent afin de réaliser cette passerelle et qu'elle puisse durer longtemps. Conformément à ce qu'ils nous ont dit on peut constater que le travail continue d'avancer. Après c'est à votre appréciation.

**Mme PEPE.**- C'est une bonne nouvelle.

**M. GUIRAMAND**.- Juste une information pour dire au Conseil Municipal que dimanche après-midi il y aura le carnaval à partir de 14 heures, 14 h 30. Les chars ont été réalisés par des bénévoles, et leur plus grande joie est qu'il y ait le plus de monde possible pour venir les admirer. Merci.

**Mme le Maire**.- Merci, Monsieur l'adjoint aux festivités.

Chers collègues, la séance est levée, je vous souhaite une bonne soirée.

***La séance est levée à 19 h 30***